Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 133 (2007)

Heft: 12: Défricher la ville

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL INDIVIDUEL SIA

Plusieurs milliers de bureaux d'étude affiliés à la sia occupent d'importants effectifs salariés. D'où la nécessité d'un contrat d'engagement standard, qui règle clairement et succinctement tous les rapports nécessaires entre employeurs et employés. Revu et toiletté, le contrat de travail individuel de la sia répond à ce besoin. Il peut désormais être commandé de auprès la (auslieferung@sia.ch), assorti du commentaire explicatif qui a également été remanié. Les bureaux membres abonnés à SIA-Service peuvent aussi télécharger ces documents sur le site Internet SIA-Service. Quant aux deux partenaires informatiques de la sia, dg-informatik et WIBEAG, ils incluront sans doute le nouveau formulaire contractuel dans leurs prochaines mises à jour logicielles.

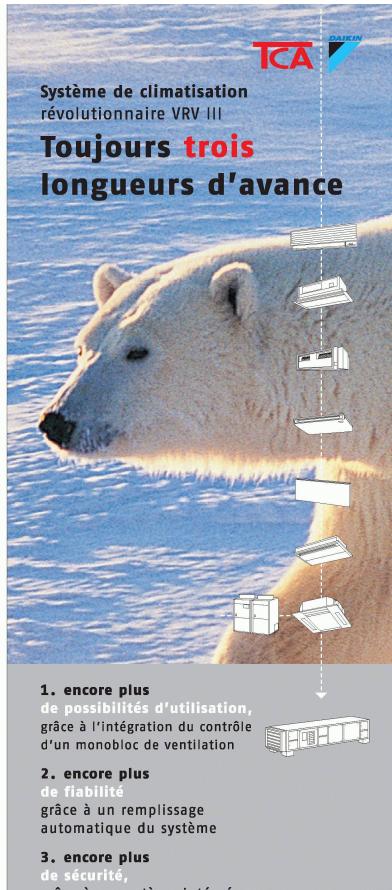
Initialement publié en 1981, le contrat de travail SIA 1031 et les explications y relatives avaient déjà fait l'objet d'une première adaptation à de nouvelles exigences légales. Le remaniement 2007 intègre de nouveaux développements législatifs, dont l'assurance maternité notamment.

Par ailleurs, le formulaire de contrat a été expurgé du chapitre « Recommandations de la SIA », qui figure désormais dans le commentaire, tandis que contrat et commentaire ont tous deux été débarrassés de clauses devenues inutiles.

Jürg Gasche, SIA - Droit

Formulaire contractuel SIA 1031

Le formulaire contractuel SIA 1031 n'est pas un contrat de travail collectif à validité générale, mais un modèle de contrat, soit un « chablon contractuel » pré imprimé, destiné à rationaliser et faciliter la conclusion d'un engagement.



grâce à un système intégré de détection des fuites

THERMOCLIMA SA

Votre expert en climatisation!

Téléphone: 071 313 99 22 info@tca.ch www.tca.ch

Commune d'Yverdon-les-Bains Etat de Vaud

Mandats d'étude parallèles à deux degrés en procédure sélective

Conception directrice pour la valorisation du secteur de la gare au lac à Yverdon-les-Bains

Requalification de la portion de territoire entre la gare et le lac et valorisation de l'axe de liaison ville/lac le long du Canal oriental

RÉSULTATS

Sous la présidence de Carl Fingerhuth, urbaniste à Zurich, le collège d'experts a décidé à l'unanimité des résultats suivants:

Bauart Architectes-Urbanistes SA Neuchâtel, Raderschall Landschaftsarchitekten AG, Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Vogt & Partner

Lichtgestaltende Ingenieure, P+ Petermann & Philippin Equipe selectionnée au 2º degré Indemnité: 36 000. – HT Equipe recommandée pour la poursuite des études

Rang 2 Feddersen & Klostermann Zurich, IBV W. Hüsler AG, atelier Wehrlin Equipe sélectionnée au 2° degré Indemnité: 36 000.- HT

Rang 3 tribu'architecture sarl Lausanne, Contrepoint projet urbain, Husler architectes-paysagistes sarl, Transportplan Sion SA, Benoît Bigler Equipe non sélectionnée au 2e degré Indemnité: 21 000.- HT

Rang 3 pool Architekten Zurich, Parish L.A, Zwicker + Schmid Bauingenieure, Staubli Kurath & Partner AG, held für planung und nachhaltigkeit, Angelus Eisinger historien de l'urbanisme contemporain et économiste, Robert Ireland artiste indépendant, Fritz und **Braach Adaptive Architektur** Equipe non sélectionnée au 2e degré Indemnité: 21 000.- HT

Exposition publique du 7 au 20 juillet 2007 selon l'horaire suivant: de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h le samedi

64 postes sur : www.vd.ch Bourse de l'emploi



Mission: conduire la planification de projets d'infrastructures de transport et d'aménagement urbains selon la compétence du service. Conseiller les entreprises, les régions et les communes dans le domaine de la planification des projets d'infrastructures et d'aménagement d'espaces publics.

Ingénieur-e en transports 100%, réf. 6315

Profil: Diplôme d'ingénieur EPF/ETS, inscription au REG A ou B ou équivalent. Bonne connaissance des modes de transport individuel et collectif (transports publics), du transfert modal, ainsi que de l'aménagement des espaces publics en relation avec les déplacements. Bonne aptitude à rédiger des préavis et à conduire des séances de

Contact: M. Federico Molina, 021 316 70 47

Dossiers: SG DINF, Mme I. Tüscher, Riponne 10 - 1014 Lausanne

NORMES EUROPÉENNES **POUR LES SERVICES**

Fin 2006, I'UE et l'AELE ont transmis au Comité européen de normalisation (CEN) le mandat (M/371) d'étudier les modalités d'une normalisation renforcée dans le domaine des prestations de service. Onze volets sectoriels (voir encadré) ont donc été définis afin d'examiner - par le biais d'études de faisabilité - comment et dans quelle mesure la normalisation pourrait garantir la libre circulation des services au sein du grand marché européen. Le premier volet traitera des principes généraux d'une telle normalisation des services, tandis que les dix autres évalueront plus en détail les possibilités s'appliquant à différents domaines.

A priori, ce nouveau mandat ne devrait que marginalement concerner la sia (volet 2 et volets 9 à 11). Le projet n'en indique pas moins que l'UE est fermement décidée à s'appuyer toujours davantage sur des normes pour couvrir l'ensemble des domaines touchant au bien-être des citoyens. Autrement dit, les décisions de la sia concernant les normes qu'il s'agit clairement de soutenir par rapport à celles dont il suffit de prendre connaissance demeureront nécessaires. Si la sia est consciente que l'élimination des obstacles techniques au commerce impliquerait une adoption quasi automatique de toutes les nouvelles normes européennes, il reste que le foisonnement démesuré de nouveaux textes oblige en quelque sorte la sia à endosser un rôle d'éclaireur et de chef de file. Avec le soutien des très nombreux volontaires œuvrant au sein des commissions des normes, le service des normes et règlements de la sia entend relever le défi et poursuivre dans cette voie.

> Dr Markus Gehri, Responsable Normes et règlements SIA